

# CONSEIL MUNICIPAL DE QUERRIEU



## Compte rendu de la réunion du lundi 8 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit Janvier à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle CAILLY

Étaient présents : Monsieur SANGLARD Jonathan, Madame AMIABLE Marie-Paule, Madame CUEILLE Isabelle, Monsieur FOULON Jérôme, Monsieur BENOIT Yves, Madame CAILLY Isabelle, Monsieur GOUPIL Jean-Marie, Monsieur HORVILLE Sébastien et Monsieur Adrien LEIGNEL.

Étaient absents : Madame LANGLOIS Doriane (donne pouvoir à Monsieur HORVILLE Sébastien), Monsieur CAILLY Pascal (donne pouvoir à Monsieur Jonathan SANGLARD) Monsieur Denis PHILIPPON (donne pouvoir à Madame AMIABLE Marie-Paule) et Madame Nathalie GOMBART (donne pouvoir à Madame Isabelle GUY) et Madame DESCAMPS Lucie (donne pouvoir à Madame Isabelle CUEILLE)

### 1) DOSSIER SUBVENTION DETR 2024

#### RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire il informe que la SUBVENTION FOND D'APPUI AUX COLLECTIVITEE 2022-2024 est ACCORDEE par le : DEPARTEMENT DE LA SOMME à hauteur de 6954,00 euros

Monsieur FOULON Jérôme, présente ensuite une possibilité d'adhésion à la FDE – service conseil énergétique des bâtiments communaux pour une étude de gain énergétique. Le coût est de 80 euros / bâtiment pour réaliser un suivi technique. Il informe les conseillers présents que les travaux envisagés ne pourront pas justifier le gain potentiel de 30%. Après délibération le conseil autorise Monsieur le Maire à programmer les travaux et décide de ne pas souscrire à la FDE pour cette opération. Travaux programmés lors des vacances scolaires de Février par les entreprises.

#### CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES / PLACE PMR :

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une demande de **subvention auprès de la DETR et du CONSEIL DEPARTEMENTAL (fond d'appui aux collectivités)** selon le plan de financement pour la **création d'une place de stationnement PMR et de barrières pour sécuriser la Rampe d'accès** selon le plan de financement ci-dessous :

**Montant total HT du projet** : 5 734,70 €

**Montant Total TTC du projet** : 6 881,64 € (dont TVA 20% : 1 146,94 €)

**Subvention Conseil Départemental de la Somme (FONDS D'APPUI AUX COMMUNES 2022-2024) :**

2 293,88 € (Taux de subvention : 40% du montant HT)

**Subvention DETR : Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) :**

2 007,15 € (Taux de subvention : 35% du montant HT)

**Montant total des subventions** : 4 301,03 €

**Participation de la Commune de QUERRIEU** : 2 580,62 € (TTC)



## CREATION D'UNE HALLE COUVERTE AVEC PARKING VEGETALISE, ECLAIRAGE SOLAIRE ET AMPHITHEATRE AU SQUARE DE BROU

Monsieur le Maire, propose de modifier le plan de financement suite à ACTES : Concernant le Fonds d'Appui aux Projets Locaux : toutes les communes de moins de 2000 habitants peuvent déposer un dossier du 16 décembre 2023 au 16 février 2024 à l'aide de la Plateforme Aides et Subventions à l'adresse : <https://aides.hautsdefrance.fr>



Photo non contractuelle

### OBJECTIF DU PROJET :

- La dynamisation des bourgs-centres : requalification de l'espace public
- La mise aux normes accessibilité/handicap des bâtiments, espaces publics et espaces naturels : réalisation de places de stationnement adaptées aux personnes à mobilité réduite
- Améliorer la qualité des espaces publics en prenant en compte les attentes et usages des / habitants : installation de mobilier urbain et mise en valeur paysagère du site avec la création d'un parking végétalisé
- Contribuer à la restauration et la valorisation du patrimoine qui participe à l'identité et à l'histoire de notre département : création d'une halle couverte.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une demande de subvention auprès de **l'ETAT (DETR), du CONSEIL DEPARTEMENTAL (FOND D'APPUI AUX COMMUNES 2022-2024 et PRODUIT DES AMENDES DE POLICE) et de la REGION HAUTS-DE-FRANCE (ACTES)** selon le plan de financement pour **l'Aménagement de la place du village avec halle couverte, parking végétalisé avec éclairage solaire, place PMR et Amphithéâtre au Square de Brou** selon le plan de financement ci-dessous :

**Montant total HT du projet : 119 515,72 €**

Montant Total TTC du projet : 143 418,86 € (dont TVA 20% : 23 903,14 €)

**Subvention Région Hauts-de-France (ACTES) :**

20 000 € (Taux de subvention : 25 % Maximum du montant HT) plafonné à 20 000 euros

**Subvention DETR : maintien des services en milieu rural) :**

33 957,01 € (Taux de subvention : 40 % du montant HT)

**Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL : Fond d'appui aux communes 2022-2024**

25 924,38 € (Taux de subvention : 25 % du montant HT des dépenses éligibles)

**Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL : produit des amendes de police**

16 551,00 € (soit 30% du montant HT des travaux éligibles)

**Montant total des subventions : 96 432,39 €**

**Participation de la Commune de QUERRIEU : 46 986,48 €**

# PLAN DE SITUATION

projet d'Aménagement de la place du village :  
création d'une halle couverte  
avec parking végétalisé et éclairage



## POTEAUX INCENDIES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les points ci-dessous suite au rapport reçu de l'entreprise spécialisée missionnée pour le contrôle des poteaux incendies réalisés suite à une fuite sur l'un d'eux :

L'article L. 2225-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que les communes sont chargées du service public de défense extérieure contre l'incendie et sont compétentes à ce titre pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours.

Par ailleurs, l'article L. 2213-32 du CGCT confie au maire l'exercice des pouvoirs de police spéciale en matière de défense extérieure contre l'incendie. À ce titre, il est chargé de prévoir, par arrêté pris sur le fondement de l'article R. 2225-4 de ce même code, les mesures nécessaires dans le cadre du dispositif de lutte contre l'incendie, et notamment d'identifier les risques à prendre en compte et de fixer, en fonction de ces risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources.

Dès lors, une carence ou un manquement dans l'exercice par le maire de ses pouvoirs de police spéciale peut être de nature à engager la responsabilité de la commune en application de l'article L. 2216-2 du CGCT

Le maire est responsable de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur sa commune.

Pour assurer cette DECI, il doit mettre à la disposition des sapeurs-pompiers, des moyens en eau adaptés aux risques du secteur. Il est par ailleurs responsable de leur implantation en nombre et en qualité, de leur contrôle, de leur entretien et de leur accessibilité aux engins d'incendie et secours.

### Implantation (norme NFS 62-200)

La bouche d'incendie doit être implantée sur un emplacement le moins vulnérable possible au stationnement des véhicules. Elle doit être située à une distance comprise entre 1 et 5 m du bord de la chaussée accessible aux véhicules de secours. Un espace libre de 0,60 m doit exister autour de la bouche d'incendie

### Signalétique et Numérotation

Le numéro d'identification de la bouche d'incendie est attribué par le SDIS, en relation avec le propriétaire ou le gestionnaire (commune ou privé)

### Contrôle et entretien

Les mesures de débit et de pression des bouches d'incendie ne relèvent pas de la compétence du SDIS, mais de celle du service public de DECI pour les bouches d'incendie publics, et de celle du propriétaire pour les bouches privées. Les propriétaires (commune ou privé) sont tenus d'assurer un contrôle des bouches d'incendie tous les deux ans. Les mesures réalisées doivent être conformes aux dispositions mentionnées dans le règlement département de défense extérieure contre l'incendie. Les résultats de ces contrôles doivent être transmis au SDIS

### **Modalités de contrôle des poteaux d'incendie :**

- Contrôle visuel : Il est réalisé tous les ans par les sapeurs-pompiers.
  - Contrôle de débit et pression : Il est obligatoire tous les 2 ans sous la responsabilité du chef d'établissement ou de l'autorité de police administrative compétente.
- Les résultats doivent être systématiquement transmis au service départemental d'incendie et secours pour mise à jour des données cartographiques.

### **Réception**

- Les mesures de débit et de pression des bouches d'incendie ne relèvent pas de la compétence du SDIS, mais de celle du Maire pour les bouches d'incendie publiques, et de celle du propriétaire pour les bouches privées.

Le contrôle des points d'eau incendie est effectué tous les deux ans.

### **Contenu du contrôle :**

Le contrôle comprendra 2 types de vérification :

#### **Une vérification visuelle appelée « reconnaissance opérationnelle » (SDIS) portant sur :**

- L'implantation / la signalisation / la numérotation / les abords ;
- L'accessibilité aux moyens de lutte contre les incendies
- Une mise en œuvre (pour les aires ou dispositifs d'aspiration)

#### **Des vérifications hydrauliques (par une entreprise agréée) avec :**

- Un relevé de la pression statique ;
- Une mesure de débit impérativement effectuée sous une pression de 1 bar ;
- Une mesure de débit maximum ;
- Un relevé de la pression dynamique ;

Monsieur le Maire propose donc de prévoir un remplacement des poteaux endommagés.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGLARD Jonathan, Maire de la commune à solliciter une demande de subvention auprès de **du CONSEIL DEPARTEMENTAL (FOND D'APPUI AUX COMMUNES 2022-2024** selon le plan de financement pour **la mise aux normes des poteaux incendies de la commune** selon le plan de financement ci-dessous :

**Montant total HT du projet : 21 227,20 €**

Montant Total TTC du projet : 25 472,64 € (dont TVA 20% : 4 245,44 €)

#### **Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL : Fond d'appui aux communes 2022-2024**

8 490,88 € (Taux de subvention : 40 % du montant HT)

**Montant total des subventions : 8 490,88 €**

**Participation de la Commune de QUERRIEU : 16 981,76 € TTC**



4 rue de la CAVEE  
**A REMPLACER**

Code	Anomalies observées
1.2.05	Clôture, installation, végétation gênantes (manoeuvre/aspir)
2.1.04	Couleur non réglementaire ou dégradée ou absente
2.1.10	Entretien courant
1.1.10	Entretien des abords
2.1.07	Joint détérioré, manquant et non adapté
4.1.01	Manoeuvre difficile
3.1.01	Numérotation manquante
3.1.02	Signalisation dégradée
2.1.10	Socle de propreté détérioré, manquant ou HS
4.2.02	Vanne de sectionnement détériorée ou HS

Compte rendu:

Dégripper ou remplacer la vanne de sectionnement  
Repeindre la bande jaune  
Concevoir un socle de propreté conforme à la norme NFS 62200  
Ajouter sur le poteau d'incendie son numéro d'ordre (pochoir ou autocollant: blanc)  
Graisser la tige de régulation  
Remplacer le joint de 100 mm  
Remplacer les deux joints de 70 mm  
Décaper et repeindre le poteau d'incendie (RAL 3000)  
**Modifier l'installation afin d'optimiser l'utilisation du poteau d'incendie (trop près du mur: volume de dégagement/préconisation)**  
**Faire couper la végétation gênant la manoeuvrabilité (volume de dégagement)**  
Nettoyer les purges des bouchons



RD 929 face au n° 46  
**A REMPLACER**

Code	Anomalies observées
3.1.01	Numérotation manquante
4.1.01	Manoeuvre très difficile
2.2.04	Fuite légère
1.1.10	Entretien des abords
2.1.10	Dépôt de calcaire, rouille, boue
4.2.04	Vanne de sectionnement introuvable
3.1.02	Signalisation dégradée

Compte rendu:

Repeindre la bande jaune  
Détecter l'emplacement de la vanne de sectionnement et vérifier son bon fonctionnement  
Ajouter sur le poteau d'incendie son numéro d'ordre (pochoir ou autocollant: blanc)  
**Graisser la tige de régulation (suivi)**  
Nettoyer le socle de propreté  
**Fuite légère au niveau du chapeau**  
Supprimer la végétation  
**Forte corrosion interne (rouille)**



3 rue du FOUR des CHAMPS  
**A REMPLACER**

Code	Anomalies observées
4.2.02	Vanne de sectionnement détériorée ou HS
3.1.02	Signalisation dégradée
3.1.01	Numérotation manquante
4.1.01	Manoeuvre très difficile
4.1.03	Vidange colonne HS ou inefficace
2.2.04	Fuite légère
1.1.10	Entretien des abords
2.1.10	Dépôt de calcaire, rouille, boue
2.1.03	Chainette/cordelette détériorée, manquante ou HS

Compte rendu:

Remplacer la vanne de sectionnement  
Repeindre la bande jaune  
Ajouter sur le poteau d'incendie son numéro d'ordre (pochoir ou autocollant: blanc)  
**Graisser la tige de régulation (suivi)**  
**Forte corrosion interne (rouille)**  
Nettoyer le socle de propreté  
**Fuite légère au niveau du chapeau**  
**Reste en charge**  
Remettre les chainettes



Route NATIONALE angle rue SAINT LADRE  
**A REMPLACER**

Code	Anomalies observées
3.1.02	Signalisation dégradée
3.1.01	Numérotation manquante
4.1.01	Manoeuvre difficile
2.1.07	Joint détérioré, manquant et non adapté
2.1.06	Fuite sur bouchon, chapeau, clapet, carré de manoeuvre, pu
2.2.04	Fuite importante
2.1.10	Dépôt de calcaire, rouille, boue
2.1.04	Couleur non réglementaire ou dégradée ou absente
2.1.03	Chainette/cordelette détériorée, manquante ou HS
2.1.01	Bouchon manquant ou détérioré, HS ou non normalisé
4.1.05	Vanne de sectionnement obstruée

Compte rendu:

Repeindre la bande jaune  
Ajouter sur le poteau d'incendie son numéro d'ordre (pochoir ou autocollant: blanc)  
**Fuite importante au niveau du chapeau**  
Graisser la tige de régulation  
Remplacer le joint de 100 mm  
Remplacer les deux joints de 70 mm  
Remplacer les chainettes  
Décaper et repeindre le poteau d'incendie (RAL 3000)  
**Uniformiser l'emploi des bouchons capotés ou non capotés selon le secteur**  
**Remettre deux bouchons capotés de 70 mm**  
**Remettre un bouchon capoté de 100 mm**  
**Forte corrosion interne (rouille)**  
**Fuite au niveau des purges bouchons**  
Désobstruer l'accès à la vanne de sectionnement et vérifier son bon fonctionnement



Rue CROIZETTE  
**A REMPLACER**

Code	Anomalies observées
1.1.10	Entretien des abords
4.1.01	Manoeuvre très difficile
4.1.05	Vanne de sectionnement obstruée
2.1.10	Dépôt de calcaire, rouille, boue
3.1.01	Numérotation manquante
3.1.02	Signalisation dégradée

Compte rendu:

Désobstruer l'accès à la vanne de sectionnement et vérifier son bon fonctionnement  
Repeindre la bande jaune  
Ajouter sur le poteau d'incendie son numéro d'ordre (pochoir ou autocollant: blanc)  
**Graisser la tige de régulation (suivi)**  
Nettoyer le socle de propreté  
**Forte corrosion interne (rouille)**



Rue du FOUR des CHAMPS face au n° 28  
**A REMPLACER**

Code	Anomalies observées
3.1.01	Numérotation manquante
4.1.01	Manoeuvre difficile
2.1.07	Joint détérioré, manquant et non adapté
2.2.04	Fuite importante
2.1.10	Dépôt de calcaire, rouille, boue
3.1.02	Signalisation dégradée

Compte rendu:

Repeindre la bande jaune  
Ajouter sur le poteau d'incendie son numéro d'ordre (pochoir ou autocollant: blanc)  
Graisser la tige de régulation  
Remplacer le joint de 100 mm  
Remplacer les deux joints de 70 mm  
**Fuite importante au niveau du chapeau**  
**Forte corrosion interne (rouille)**  
Remplacer les chainettes  
Nettoyer les purges des bouchons

## 2) VENTE DES TERRES AGRICOLES ZP19 ET Z16

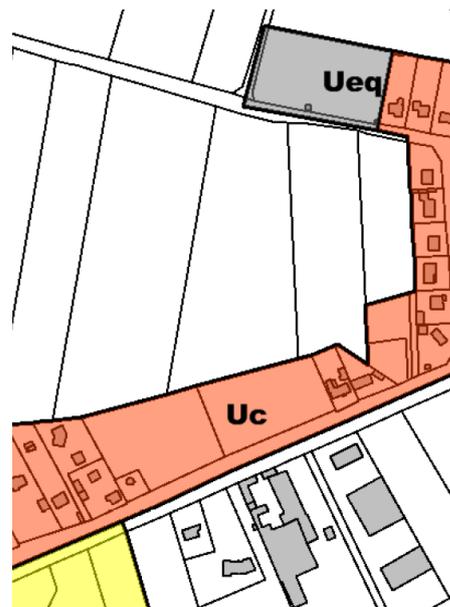
Monsieur HORVILLE Sébastien propose au conseil municipal de proposer aux agriculteurs l'acquisition des terrains (parcelles ZP 19 / ZP 16).  
A la suite de la modification du PLU et aux exigences de la Loi ZAN, les terrains ci-dessous deviennent non-constructibles.

Afin de rééquilibrer le budget de la commune et de permettre de réaliser des investissements :

Monsieur HORVILLE propose donc au conseil municipal de revendre les terrains (hors frais de notaire) au prix de 19 506 euros pour la parcelle ZP 19 et 25 885 euros pour la parcelle ZP 16.

- Vente parcelle ZP 16, « Le Sommelet », superficie 20 933 m<sup>2</sup> soit 2 ha 09 a 33 ca : prix d'achat : 31 275,00 €
- Vente parcelle ZP 19, « Saint Ladre », superficie 15 775 m<sup>2</sup> soit 1 ha 57 a 75 ca : prix d'achat : 26 007,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur SANGlard Jonathan, Maire de la commune à proposer la vente des parcelles au prix ci-dessus et à engager la vente.



## 3) REAMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire présente aux conseillers, le nouveau plan des concessions du cimetière.

Le plan du projet ci-dessous prévoit l'ajout de 379 nouvelles concessions (simples)

Après concertation, les membres acceptent la configuration du cimetière et autorise Monsieur le Maire à proposer les nouveaux emplacements aux habitants.

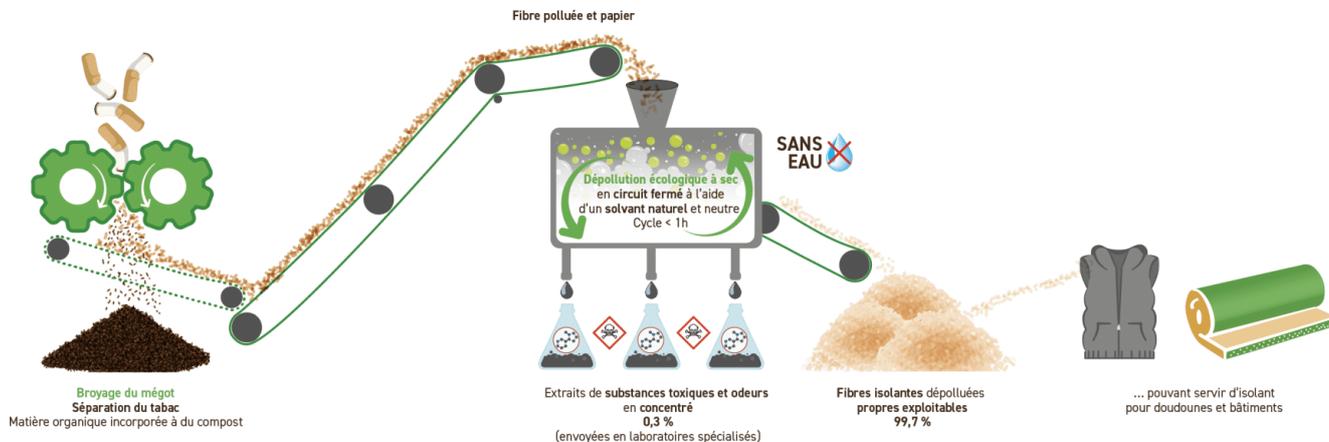
Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de créer des emplacements pour une « allée du souvenir » avec des concessions cinéraires de 1 m x 1 m. les familles pourront y déposer les cendres de leurs défunts et y aménager une plaque et une stèle.

Après concertation, le conseil municipal fixe le prix des concessions cinéraires à 400,00 €



#### 4) PROGRAMME TCHAOMEGOT

Monsieur le Maire propose de souscrire à TchaoMegot (entreprise spécialisée dans la Sensibilisation, collecte, dépollution et recyclage des mégots) ; Les déchets récoltés sont ensuite recyclés grâce à une méthode unique au monde et brevetée, sans eau ni solvant toxique



Le coût de cette prestation recyclage est estimé à 280 €/an soit 23.33€/mois.

Sont inclus :

- Contenant : sac hermétique et pictogrammes adaptés pour les déchets
- Prélèvement des contenants à la fréquence définie sur site
- Transporteur spécialisé
- Coûts de dépollution écologique sans eau ni solvant toxique
- Recyclage des mégots en matière isolante
- Le kit et affiches de communication

Après concertation, les membres acceptent la proposition et autorise Monsieur le Maire à engager cette prestation sur 36 mois.

#### 5) PRESENTATION DES ATELIERS DE LA JOURNEE CITOYENNE du 21 AVRIL 2024

Monsieur le Maire présente aux conseillers les différents ateliers possibles lors de la journée citoyenne du dimanche 21 Avril 2024.

Le flyer sera distribué avant les vœux du Maire avec le bulletin municipal.

Monsieur le Maire présente les différents ateliers qui seront proposés aux habitants :

**ATELIER N°1-1 :  
CREATION D'UN MASSIF SUR LE THEME DES JEUX OLYMPIQUES**

**amienS & MÉTROPOLE**

Sport retenu : Canoë

**Objectif :**  
Créer une rivière avec des plantes (fleuraison ou feuilles) pour imaginer une rivière. Végétaux fournis par Amiens métropole

La commune peindra 3 à 4 tuteurs en blanc et vert (voir photo ci-dessus)

Lieu : centre de la commune (route d'IC) à proximité des commerces

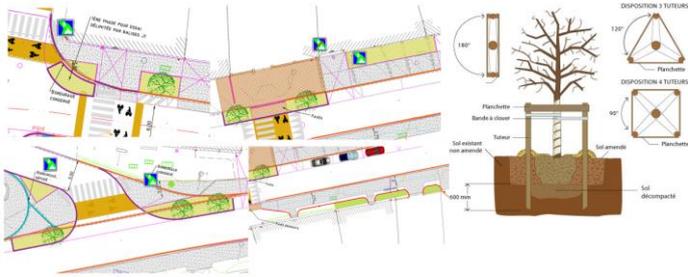
**amienS & MÉTROPOLE**

**Journée Citoyenne**

**ATELIER N°1 :  
PLANTATION D'UN MASSIF SUR LE THEME DES JEUX OLYMPIQUES**

Variété	Quantité	Volume en cm
Ajaccio d'Oranger	1	80
Ajaccio Golden Jubilee	15	80
Ajaccio Houdanum Blue Hesper	30	80
Camparis persicifolia Blue	15	70
Carex Red Ribbon	12	50
Carduus arvensis Major Blue	8	30
Centotheca purpurea	15	30
Coreopsis lanceolata Double Blue	15	80
Doronicum Silver Falls	15	50
Eryngium Blue Ribbon	8	80
Eryngium Yuccifolium Double Blue	30	30
Geum Indivium Elegance	15	100
Geum Indivium	20	40
Lythrum Salicaria Double Blue	30	15
Lythrum Salicaria Double Blue	20	70
Phlox paniculata	20	30
Salix atrocinerea Double Blue	10	50
Salix atrocinerea Double Blue	10	70
Salix atrocinerea Double Blue	30	50
Senecio jacobaea Double Blue	10	50

## ATELIER N°1-2: PLANTATION DES ARBRES ROUTE NATIONALE



## ATELIER N°2 : CREATION D'UN POULAILLER COMMUNAL CABANE ET CLOTURE



### OBJECTIF :

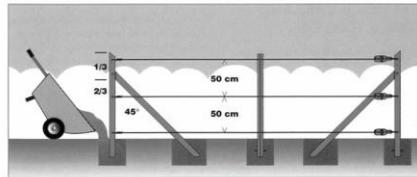
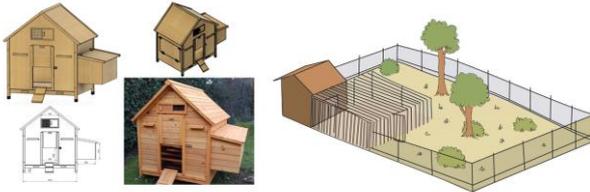
Pose une clôture avec des piquets et ganivelles,  
Matériel : scie, masse, marteau, Visseuse avec quincallerie (bois)  
Fourniture : 1 palette pour le portillon, croisillons, visses et des rouleaux de ganivelles Gond et verrou pour la fermeture  
Lieu : à côté de la bibliothèque



## ATELIER N°2 : CREATION D'UN POULAILLER COMMUNAL CABANE ET CLOTURE



## ATELIER N°3-1 : POSE DE PIQUETS DE CLOTURE POUR LES HAIES



### OBJECTIF :

Permettre un alignement des haies et leurs tuteurage  
Lieu : Cimetière, tennis et autres haies plantés sur la commune  
Matériel : petit matériel à main, tarière, bétonnière, pince-coupante. 1 véhicule avec une remorque pour le transport  
Fourniture : piquets en fer, câble de tension, tendeurs et béton



## ATELIER N°4 : POSE DE MOBILIER URBAIN : RAMPE BIBLIOTHEQUE - BANCS ET RANGE-VELOS



## ATELIER N°3-2 : POSE DE CLOTURE POUR LES CONTAINERS

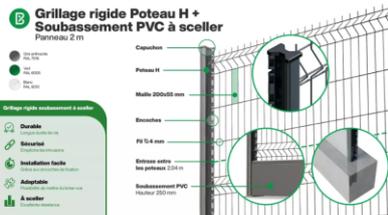


**OBJECTIF :**  
Cacher les containers situés au cimetière

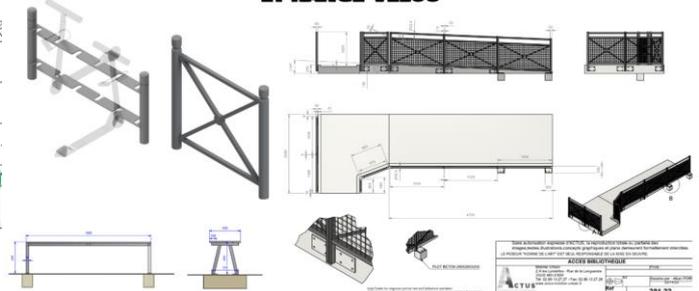
Matériel :  
mini-pelle avec tarière  
Pelle / rateau / niveau à bulle / disqureuse.

Fournitures :

0,70 m3 de béton		
PANNEAU PLUS 205 95 163x205	13,00	P
GRS RAL 7016		
POTEAU CLOPLUS 40 AT L7 2000	11,00	P
ANGC 180x90 GRS RAL 7016		
KIT CLOPLUS ANGLE 200	3,00	P
GRS RAL 7016		
KIT 50 FIXATIONS BRIDES 30 NV	1,50	P
GRS RAL 7016		
PLAQUE BETON NORMALE 20x20x5x8	13,00	P



C clôture CLOPLUS 40 Panneau PLUS 205  
Hauteur Hors Sol : 1m80  
Longueur 31,00 ml



## ATELIER N°5: PEINTURE DU MOBILIER URBAIN



### OBJECTIF :

- Repindre les grilles de l'école
- Repindre le chalet du tennis
- Repindre les grilles des monuments aux morts
- Repindre l'abri de bus

Coloris de l'ensemble RAL 3004 Bordeaux

Matériels / Fournitures : ruban, pinceaux et rouleaux



## ATELIER N°6: NETTOYAGE DU CIMETIERE / FLEURISSEMENT / VEGETALISATION DES TOMBES ABANDONNEES



### OBJECTIF :

Permettre un végétalisation des entre-tombes et concessions abandonnées :  
Plantes aromatiques, prairies fleuries

Lieu : Cimetière, tennis et autres haies plantés sur la commune

Matériel : petit matériel à main et de jardinage,

Fourniture : sedum rampants, lierres rampants  
Petit cailloux et galets décoratifs



## ATELIER N°7 CREATION DE DECORATIONS SUR LE THEME DES JEUX / NOEL / PÂQUES



## ATELIER N°8 AMENAGEMENT DU JARDIN PARTAGE (RÉNOVATION DES BORDURES AVEC BOIS TRESSÉ ET PLANTATION)



**ATELIER N°9**  
**BROYAGE DE BRANCHES ET TAILLES DES SAULES DANS LE MARAIS**



**ATELIER N°11**  
**CONFECTION DU REPAS/GATEAUX ET PREPARATION DE LA SALLE DES FÊTES**



Monsieur le Maire informe également qu'une réunion de préparation aura lieu le lundi 25 Mars à 19h00 à la salle des fêtes.

**6) INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

- A. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention pour la restauration de l'église : dispositifs d'accompagnement de la restauration du patrimoine protégé ou non protégé - est en cours d'évolution. Ces derniers seront adoptés en début d'année 2024 et feront l'objet d'une communication spécifique.
- B. Massifs - fleurs - Jeux olympiques 2024. Amiens métropole va fournir 358 vivaces à la Commune pour les massifs de la route nationale.
- C. **RANDO 39 - Amiens métropole : Dimanche 19 Mai**  
 Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une randonnée vélos sera organisée dans toutes les communes d'Amiens métropole à l'occasion des jeux olympiques 2024.
- D. **Programmation des Travaux d'Amiens métropole - Secteur Nord :**  
 Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Secteur Nord d'Amiens métropole a validé en priorité n°1 les travaux ci-dessous pour la partie Sport de l'exercice 2024.

QUERRIEU		Sport				
31 000 €	Stade H. Bignon	Réfection de la main courante du terrain d'entraînement	5 000 €	X		
	Stade H. Bignon	Pose pare-ballon sur nouveau terrain synthétique	21 000 €	X		
	Tennis	Traitement des fissures + couche de finition	5 000 €	X		